

CHU LA PASSERELLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
L'ÉTABLISSEMENT	5
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT.....	5
2. MOYENS FINANCIERS	6
LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021.....	7
1. PROFIL	7
2. MOYENNE D'ÂGE.....	9
3. ÉTAT DE SANTÉ	13
4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE.....	15
5. TRANCHE DE VIE	18
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	20
1. VIE DE L'ÉQUIPE	20
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT	21
3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	21
4. ÉVALUATION INTERNE.....	22
PERSPECTIVES 2022.....	23
1. PERSPECTIVES 2022	23
MERCI À NOS PARTENAIRES	24

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

« L'incertitude est de tous les tourments le plus difficile à supporter. » Ces quelques mots écrits par Alfred de Musset au XIX^e siècle sont toujours dans l'air du temps et pourraient parfaitement résumer le sentiment général sur l'année 2021.

De même pour la lassitude : voilà un autre mot qui a refait surface dans le discours de tous ceux qui ont été amenés à pousser la porte de notre établissement. Bien sûr, on pourrait se dire : quoi d'étonnant de la part d'un public en errance, épuisé par des va-et-vient entre rue et structure d'accueil, chômage et emploi, prison et liberté, maladie et santé, addiction et sobriété ? Mais, cette année, le terme était récurrent, et trop souvent accompagné d'un regard particulièrement perdu. Plus que jamais, nous avons pu être témoins de paroles et de comportements traduisant toutes les difficultés de personnes marginalisées qui défient les codes du savoir-être ou du savoir-vivre et ne s'inscrivent dans aucune « normalité ».

Pour autant, à notre niveau, la continuité de notre engagement - permettre à chaque personne accompagnée d'accéder à une place au sein de notre société - est restée l'axe central de nos actions malgré la crise sanitaire.

Le combat quotidien de l'équipe de la Passerelle a consisté, encore et toujours, à redonner un sens à la vie des individus accueillis pour permettre à chacun de retrouver une lueur d'estime de soi, voire, osons l'expression, de renaître de ses cendres, et cela à travers un accueil inconditionnel.

L'expression « tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir », est devenue notre devise, non seulement grâce à la mobilisation de l'équipe, mais aussi grâce à tous les partenaires - que ce soit au niveau institutionnel ou individuel - qui ont croisé le chemin des personnes accompagnées et nous ont soutenus dans nos efforts.

Tout au long de cette année 2021, une fois de plus, nous avons réalisé que l'innovation, l'adaptabilité de nos pratiques, la solidarité et l'ouverture d'esprit sont des leviers indispensables qui permettent de tendre vers un accompagnement social efficient.

Zungir GOMBESSA

Chef de servi

L'ÉTABLISSEMENT

A Amiens, la Passerelle est l'un des plus importants Centre d'Hébergement d'Urgence de la Somme.

C'est aussi un centre d'accueil de jour dont l'équipe pluridisciplinaire (veilleurs de nuit, agent d'accueil et de médiation sociale, assistant de service social et éducateurs spécialisés) permet de recevoir et d'accompagner dans leurs démarches de réinsertion des personnes en grande précarité sociale.

46 places d'hébergement... portées à 55 places et 10 places en halte de nuit pendant la période hivernale L'établissement a une mission d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence.

- En journée, la Passerelle accueille une soixantaine d'hommes et de femmes majeurs, qui se présentent spontanément, ou sont orientés par des partenaires locaux. Elle propose différentes prestations en réponse à des besoins essentiels, et travaille en lien avec différents partenaires sociaux afin de les accompagner et de les orienter dans leurs démarches.
- La nuit, la Passerelle héberge et accompagne 46 hommes seuls, en hébergement d'urgence ou de stabilisation¹
- La halte de nuit ouvre ses portes en période hivernale, en soutien complémentaire pour les plus démunis

1. Bien plus qu'un hébergement

La Passerelle propose un accompagnement socio-éducatif aux personnes accueillies.

La diversité du public accueilli fait la richesse et la singularité de notre établissement. Mais cela est indissociable avec la mise en place d'un travail en équipe pluridisciplinaire, dans la structuration de notre accompagnement socio-éducatif.

Ainsi le travail en partenariat avec le Mail, l'EMPPAS, le SSIAD précarité a permis de renforcer nos actions ainsi que les prestations proposées au sein de notre accueil de jour, favorisant la réinsertion des personnes prises en charge.

Nous avons pu ainsi poursuivre le travail que nous avons entamé par le biais de l'accueil de jour et assurer la continuité de nos actions pour la réinsertion des personnes concernées.

La mise en place d'un Suivi Passerelle peut s'instaurer de plusieurs façons :

- Elle passe nécessairement par une évaluation sociale faite par les travailleurs sociaux présents. Cette évaluation peut être mise en place à la demande d'un bénéficiaire ou à l'initiative du travailleur social.

¹ Il s'agit toujours d'hébergement d'urgence, mais les hommes concernés conservent leur place d'une nuit sur l'autre et bénéficient d'un suivi approfondi, décrit dans le projet d'établissement.

- L'instauration d'un *Suivi* peut également être à l'origine d'une demande d'un partenaire (Le SPIP pour prévenir de la récidive, le Mail pour assurer la continuité des soins...)

Le *Suivi* au sein de la Passerelle se base sur un contrat d'engagement réciproque. Cela nous a permis de mieux structurer l'accompagnement socio-éducatif de la personne accueillie et travailler autour de plusieurs notions :

- La temporalité ;
- L'engagement ;
- L'inscription et le respect à un projet commun.

Certains bénéficiaires se retrouvent dans des situations de très grande vulnérabilité pour diverses raisons (vieillesse, problématique alcool, problème cognitif, état abandonnique etc.), nous avons donc mis en place des mises sous protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle). Ces actions ont permis aux personnes concernées de bénéficier d'une prise en charge plus adaptée et favoriser l'ouverture et surtout le maintien de leurs droits fondamentaux.

Dans un second temps nous travaillons autour de solutions plus pérennes par le biais du SIAO, partenaire indispensable à la réinsertion des personnes en termes de logement et d'hébergement.

2. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent environ 1 176 735€, qui se répartissent ainsi :

- Les frais de personnel : 60,6 % ;
- Les achats/fluides : 7,4% ;
- Les services extérieurs / locations mobilières : 11,6 % ;
- Les repas : 15,7 % ;
- Les amortissements : 1,1 % ;
- Les autres charges / taxes : 3,6 %

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à trois sources de financement :

- Subventions publiques : 87 % ;
- Participation des personnes : 1% ;
- Fonds propres de l'association et dons : 12%.

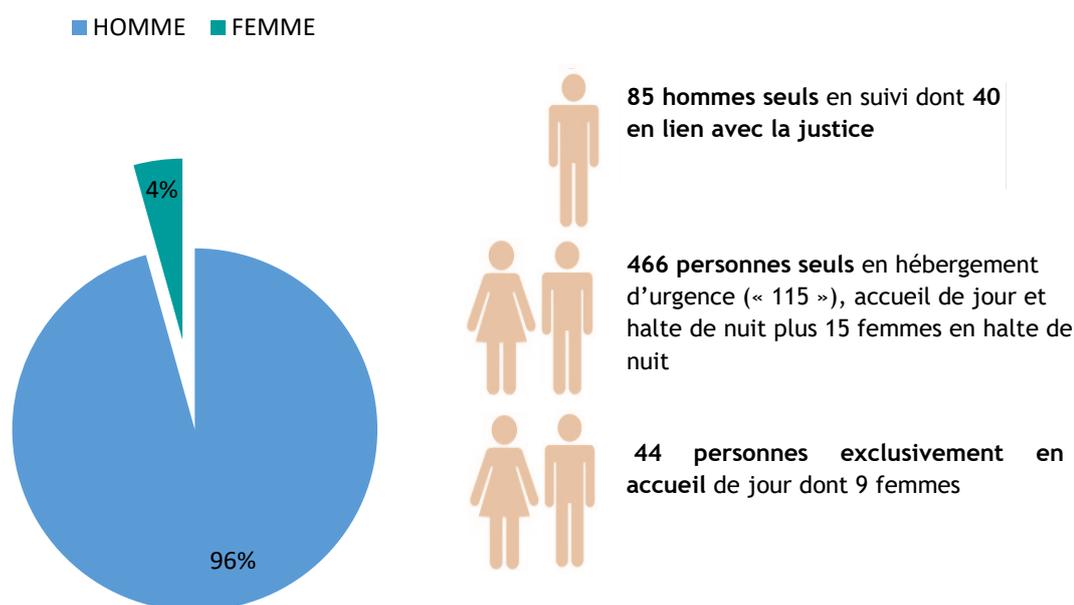
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

1. Profil

En 2021, la Passerelle a accueilli 595 personnes².

Ce chiffre correspond à l'ensemble des personnes qui se sont présentées au cours de l'année 2021.

LA PASSERELLE



En 2021, la Passerelle a accueilli 595 personnes :

- 85 hommes en suivi, dont 40 en lien avec la justice ;
- 466 personnes seules en hébergement d'urgence 115, accueil de jour et halte de nuit, plus 15 femmes en halte de nuit ;
- 44 personnes exclusivement en accueil de jour, dont 9 femmes ;

En 2021, La Passerelle a procédé à 22 domiciliations, dont 11 à la demande du SPIP. Au total, nous comptons 31 personnes domiciliées sur l'année, dont 18 à la demande du SPIP.

On peut noter une baisse du nombre de personnes accueillies sur l'accueil de jour pour différents motifs :

- La majeure partie des personnes hébergées en structure d'hébergement d'urgence (hommes et femmes confondus) ont pu se maintenir en journée sur les structures dans laquelle elles étaient orientées. Ceci est à mettre en lien avec la crise sanitaire afin d'éviter un « brassage » du public sur les différentes structures.

²Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

- L'ouverture d'un accueil de jour en 2021 à destination des femmes en errance par l'association Agena.

L'accueil de jour de La Passerelle a maintenu son fonctionnement auprès des personnes hébergées à La Passerelle mais aussi celles fréquentant le centre d'hébergement l'Abri.

Les personnes en errance, en squat... continuent d'accéder comme les années précédentes aux prestations de La Passerelle par le biais de l'accueil de jour. Celui-ci est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement à destination d'un public dépourvu de logement et ou d'hébergement. Les bénéficiaires de l'accueil de jour prétendent à diverses prestations qui sont des réponses immédiates à leurs besoins primaires et un médium à la relation d'aide pour des publics les plus désocialisés ou enclins à toute relation d'aide.

Concrètement toute personne se présentant à l'accueil de jour est systématiquement reçue par un travailleur social et ou un agent d'accueil. Selon le diagnostic social posé, un plan d'action est défini et parfois contractualisé avec le bénéficiaire. Ainsi, La Passerelle prend en charge des profils multiples : sortants de prison, grands marginaux, jeunes adultes (fin de prise en charge ASE), sortants d'hôpitaux sans solution d'hébergement et enfin migrants.

La charge de travail éducative et sociale se trouve amplifiée avec des demandes multiples et diverses ; à savoir demandes d'aides ponctuelles, besoin d'information et d'orientation et/ou accompagnement social nécessitant ainsi de la part des équipes une maîtrise des dispositifs de veille sanitaire et sociale.

En 2021, 115 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé sur l'accueil de jour.

La Halte de nuit, pour la 5^{ème} année consécutive, celle-ci a été maintenue à la demande de nos financeurs.

Pour mémoire, il s'agit d'un accueil permettant à des personnes marginalisées, en errance lourde, de se poser car refusant des lieux d'hébergement classique. De manière concrète, les usagers de la halte de nuit sont orientés ou amenés selon le profil par le Samu social, tous les soirs.

Ainsi, les personnes ont pu identifier ce lieu d'accueil de La Passerelle.

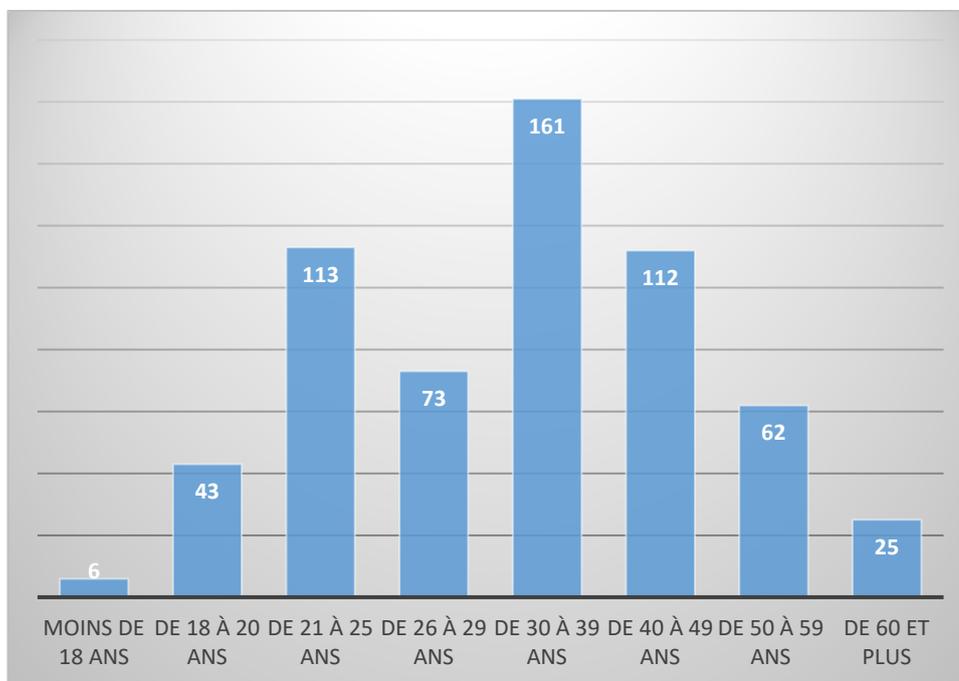
Pour certains, cela les a aidés à entrer à nouveau en interaction avec les autres. Progressivement, les personnes essaient de sortir de leur isolement. Elles trouvent une place dans un endroit où elles se sentent bien.

Nous relevons un taux d'occupation de 95% en moyenne sur le premier semestre 2021.

2. Moyenne d'âge

En 2021, La Passerelle a accompagné 85 hommes allant de 18 à 61 ans.

Répartition par âge (lorsqu'il est connu) de l'ensemble des personnes accueillies :



Il existe différents accès pour bénéficier d'un suivi Passerelle :

- Soit après avoir passé plusieurs nuits via le 115, une personne peut formuler une demande de suivi ;
- Soit après évaluation sociale d'un travailleur social, au regard de la situation, la question du suivi est abordée ;
- Soit via le service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation/ ASECJA ;
- Soit via les partenaires de soins (Mail, SSIAD Précarité, EMPPAS...) ;
- Soit via la mission locale.

De façon générale, l'accueil de jour permet de rencontrer les personnes et d'amorcer un travail d'accompagnement. En effet, en amont par le biais de l'accueil de jour, la régularisation des droits fondamentaux est d'emblée travaillée avec les personnes. Tout en tenant compte de la singularité des situations, un travail d'accompagnement est proposé afin d'aider la personne dans son quotidien. Une prise en compte des problématiques de chacun permet d'adapter cet accompagnement au regard des situations rencontrées.

Ce travail entamé sur l'accueil de jour aboutit pour certains à la verbalisation d'une demande d'aide plus soutenue et à la formalisation d'un suivi Passerelle. La contractualisation du suivi par la signature du contrat de suivi permet de mettre la personne au cœur de son projet d'accompagnement. La lecture par le futur résident des différents points, puis la signature facilite la compréhension du suivi. La personne saisit mieux ce qui est attendu de part et d'autre et peut ainsi intégrer plus facilement les points de fonctionnement et le règlement.

La notion d'engagement prend alors tout son sens. En effet, cette formalisation ajoute une importance à l'accompagnement et, dans le fait d'apposer sa signature, le résident valide cet engagement. Le contrat de suivi, avec une date d'échéance, permet à la personne de s'inscrire dans une temporalité. On observe que le rapport au temps est différent selon les personnes. Pour certains, il est difficile de se projeter, nous leur proposons alors un accompagnement adapté à leur profil afin de leur permettre de mieux se repérer dans le temps.

Ce caractère plus solennel peut engendrer davantage d'investissement de la part des personnes qui souhaitent être accompagnées. Selon le degré d'autonomie de la personne, certaines d'entre-elles rédigent un écrit qui motive leur demande pour bénéficier d'un suivi. C'est un premier pas vers l'insertion, la personne manifeste un intérêt à l'accompagnement qui lui sera proposé. Aussi, l'équipe socio-éducative vient en appui auprès de celle qui aurait des difficultés à exprimer leurs souhaits. L'évaluation sociale effectuée lors de leur arrivée permet de cibler les potentiels de chacun.

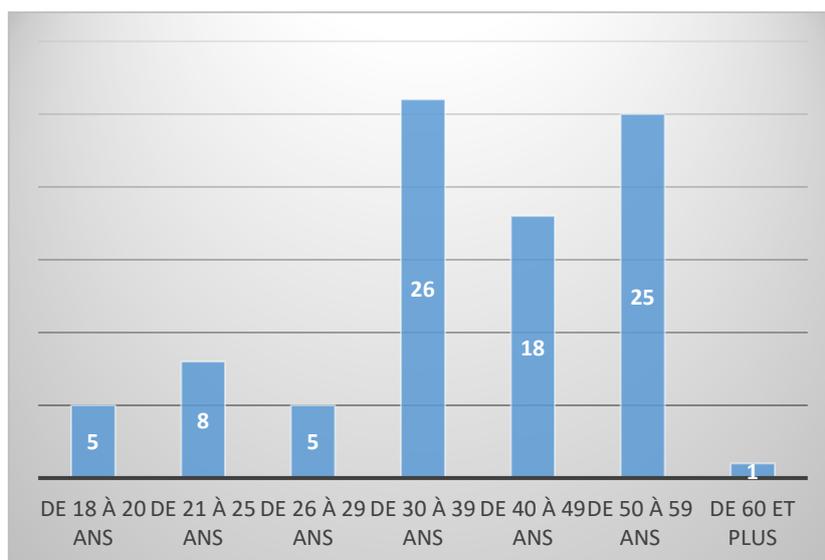
Arrivé à échéance, le contrat peut être renouvelé dans le cas où les démarches n'ont pas encore abouti (orientation SIAO, logement de droit commun, entrée en cure...). Nous mettons alors l'accent sur l'importance d'être acteur de son projet et d'être investi dans son suivi.

Cependant, si la personne transgresse gravement le règlement, une fin de son suivi peut être prononcée avant la date d'échéance.

Avec la contractualisation de documents officiels, cette organisation s'apparente à celle des établissements d'insertion de type CHRS, Pension de Famille, Résidence Sociale.

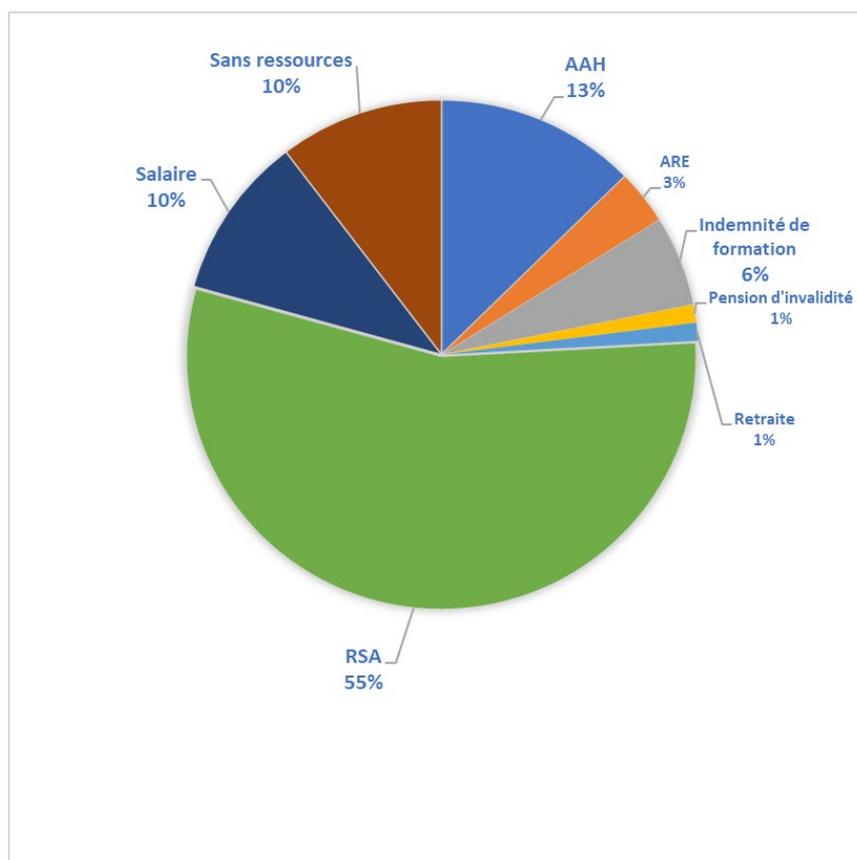
Après ce passage en suivi à La Passerelle, les personnes quittent parfois la structure vers un établissement d'insertion (comme énoncé ci-dessus) avec des mécanismes, des repères, de par l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier (entretiens réguliers, droits fondamentaux à jour, tenue de la chambre...)

Répartition par âge des personnes suivies en hébergement :



La moyenne d'âge des personnes hébergées en 2021 s'élève à 44 ans. La durée moyenne de séjour des personnes hébergées est de 7 mois.

Répartition des personnes en suivi par types de ressources :



Majoritairement, on note que les minima sociaux représentent une part importante des ressources perçues par les personnes accompagnées.

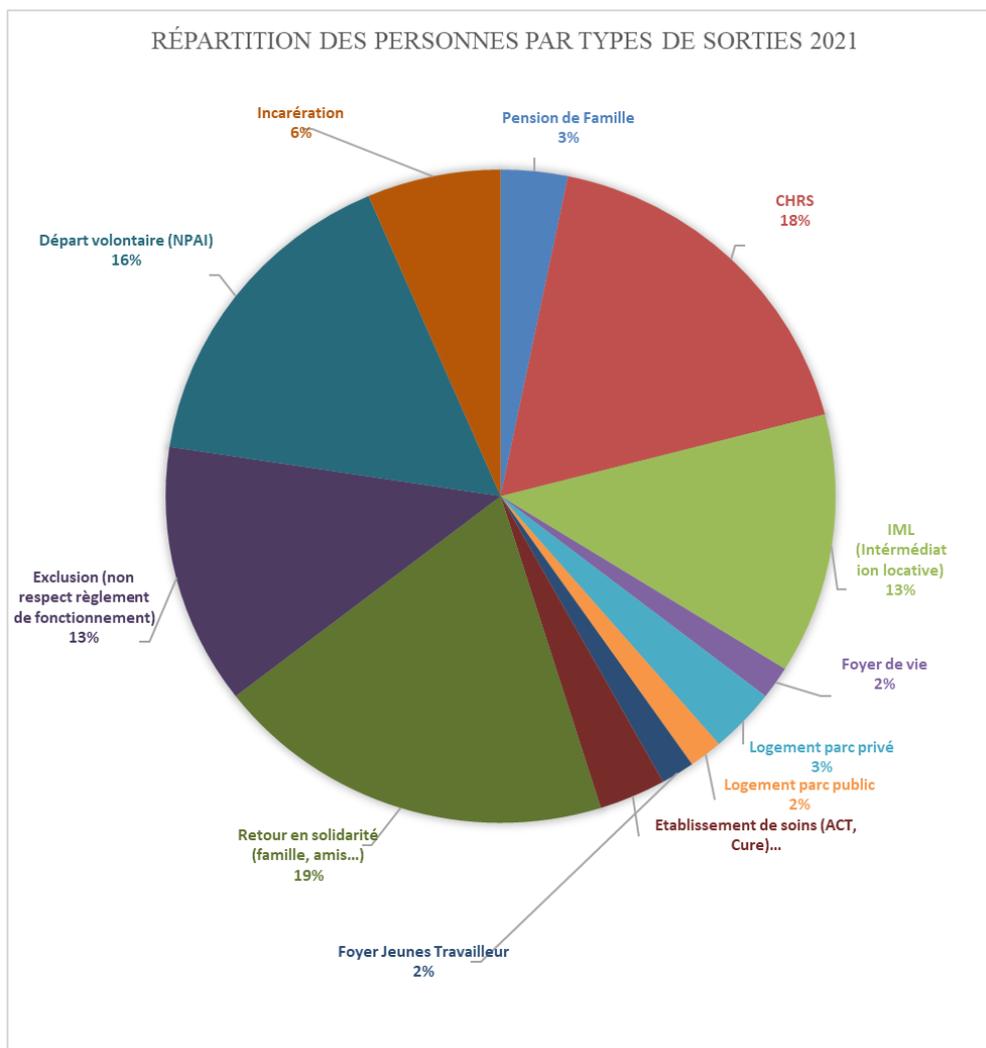
Cependant, nous notons également une augmentation importante des personnes exerçant une activité professionnelle, ou ayant intégré un parcours de formation de type garantie jeunes, organismes de formation professionnelle... En 2021, cela représente 16% des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif.

Le diagnostic social effectué lors du début de la prise en charge met en avant les potentiels et les faiblesses des personnes. Une connaissance des différents partenaires de l'insertion est essentielle dans leur parcours. En effet, pour ce faire nous travaillons en étroite collaboration avec :

- La mission locale ;
- L'EPIDE ;
- Pôle emploi ;
- Les entreprises d'insertion ;
- L'École de la deuxième chance (E2C) ;
- Les agences d'intérim à vocation sociale...

Tout en tenant compte de la prise en charge en hébergement d'urgence, nous adaptons l'accompagnement à la personne exerçant une activité professionnelle afin qu'elle s'y maintienne. La valorisation, le soutien, l'écoute font partie intégrante de l'accompagnement social.

Sorties



En 2021, nous comptons 62 sorties.

Dès l'admission d'une personne en suivi, la personne sollicite le SIAO insertion afin de bénéficier d'une orientation vers un établissement d'insertion. On note que 34% des personnes ont pu prétendre à une orientation vers un dispositif AHL.

Nous souhaitons mettre l'accent sur le dispositif IML, dispositif sur lequel nous avons pu nous appuyer. Précisément, 13% des personnes en suivi ont pu bénéficier d'une prise en charge vers celui-ci. Nous avons préconisé une orientation en IML pour les personnes qui semblent prêtes à accéder à un logement. En effet, ce dispositif, qui prend le relais de notre accompagnement, permet aux personnes de bénéficier d'un étayage, en attendant de devenir locataire en titre.

Pour les personnes dont l'accompagnement est nécessaire sur du plus long terme, le passage par le CHRS reste la solution la plus adaptée (16%). Nous soulignons encore notre difficulté croissante à trouver des solutions de sortie pour les personnes qui souffrent d'importantes addictions (principalement alcool). Pour ces personnes, très souvent éloignées voire dans le refus de soins, il nous est difficile d'envisager une sortie car le dispositif AHL ne paraît plus adapté. En effet, si la personne n'est pas stabilisée, les établissements répondent souvent défavorablement.

Face à ces refus, la durée du séjour de ce public, souvent marginalisé, s'allonge.

Notre accompagnement se définit alors par la réouverture des droits fondamentaux, le maintien des acquis (accompagnement hygiène corporelle et chambre, accès aux soins somatiques...) et des mises sous protection plus nombreuses. Malgré le soutien des délégués à la protection, la perspective de sortie reste limitée.

Ainsi, nous nous posons la question de l'acceptation de l'addiction et de l'adhésion au soin.

En résumé, le travail socio-éducatif mené par les travailleurs sociaux de La Passerelle se base sur un diagnostic partagé (avec d'autres partenaires tels que le soin, le SIAO, les délégués à la protection...) de la situation de la personne. La personne reste actrice de son projet d'accompagnement. La mise en lumière des potentiels et des freins liés à l'insertion permet d'individualiser la prise en charge. L'adhésion au projet reste une donnée essentielle à son insertion.

3. État de santé

Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire

En cette année 2021, l'équipe de La Passerelle a formalisé un nouveau partenariat avec L'Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire. Par le passé, nous étions déjà en lien avec cette antenne de psychiatrie post-carcérale, anciennement nommée « Service médico-psychologique régional ».

Ce dispositif, qui propose la mise en place d'un accompagnement post carcéral aux personnes sortantes de détention, a une place centrale dans nos accompagnements quotidiens auprès du public relevant de la psychiatrie.

Il est important de préciser que cette innovation dans l'accompagnement du public relevant de justice a des objectifs définis et communs à nos deux services.

- Poursuivre et maintenir un accompagnement sur le plan psychiatrique et psychologique pour les personnes sortantes de détention, mais également, la mise en place d'un relais avec les CMP pour une continuité dans les soins.
- Permettre de rencontrer des patients sur les nouveaux lieux d'accueil et avoir une relation de partenariat plus étroite avec les structures.

La finalité de ce projet s'inscrit avant tout dans la prévention des risques de récidive, car nous savons que la rupture thérapeutique est le talon d'Achille dans les accompagnements de ce public. Cette collaboration, de plus en plus étroite, est devenue un outil indispensable dans les parcours de vie des personnes accompagnées.

SSIAD Grande Précarité

Pour poursuivre sur la lignée du partenariat, nous ne pouvons pas ne pas mentionner l'inauguration du SSIAD Grande Précarité de l'Association La Nouvelle Forge, marquant ainsi en 2021 un an de leur existence. La Passerelle avait été choisie par ce partenaire dans le cadre de cette inauguration itinérante, et a pu recevoir la délégation au sein de ses locaux.

Ce service de Soins Infirmiers à Domicile qui propose des soins à des adultes en situation de grande précarité, permet à ce public de développer une autonomie en santé et de favoriser le retour vers des structures de soins de droit commun.

En 2020, lorsque nous étions aux prémices de cette relation partenariale, 5 à 7 personnes avaient pu bénéficier d'un accompagnement de la part du SSIAD Précarité. En 2021, ce chiffre s'élevait à 44 personnes.

Nous comprenons alors pourquoi, lors de l'inauguration, ce partenaire a témoigné du fait que La Passerelle reste un lieu incontournable dans les soins prodigués quotidiennement auprès d'un public extrêmement précaire.

Être exclu par la société, et se retrouver dans une rupture, ou non adhésion, aux soins, est une réalité sur notre territoire. Pour nos équipes, accompagner la personne dans sa double dimension de santé physique et psychique, n'est pas chose aisée. Aussi pour nos deux services, il est plus qu'indispensable de poursuivre cette collaboration accompagner avec justesse et empathie toute personne nécessitant notre présence.

Nous poursuivons différents partenariats avec des intervenants spécialisés autour du thème de la santé.

Ainsi nous avons pu mener différentes actions avec les partenaires de soins comme le Mail, l'EMPPAS, les CMP, Addictions France. Ces actions nous ont permis tout au long de l'année de développer un travail d'accompagnement afin d'engager des démarches de soins que nous soutenons en répondant à leurs demandes par un accompagnement socio-éducatif.

Dans le cadre de la convention avec Le Mail qui fixe les modalités d'accueil des personnes ayant une problématique addictive, une personne a été accueillie en 2021. La dépendance à l'alcool reste très présente au sein de l'établissement, il s'agit de personnes qui s'alcoolisent massivement, au point où nous devons mettre en place des mesures de protection et de surveillance. Nous faisons appel aux services de secours, ce qui représente environ 250 appels par an, avec une prise en charge aux Urgences du CHU et ou à l'UAO de l'Etablissement Public en Santé Mentale de la Somme. Par ailleurs, dans le cadre de nos accompagnements, nous collaborons étroitement avec des structures comme Addictions France pour les soins ambulatoires ou le SESAME lorsqu'il s'agit de cure en alcoologie. Pour celles dont les facultés seraient altérées, une mise sous protection peut être envisagée. En lien avec le médecin expert, un travailleur social renseigne le dossier. Nous pouvons également finaliser cette action par un accompagnement physique au tribunal (audience Juge des Tutelles).

La relation de confiance et la prise en compte de l'autre sont primordiales. Avoir une connaissance au plus près de la personne, de ses problématiques et de ses besoins permet de proposer un accompagnement adapté. En fonction des situations, nous pouvons ajuster au mieux nos actions.

4. Situation au regard de la justice

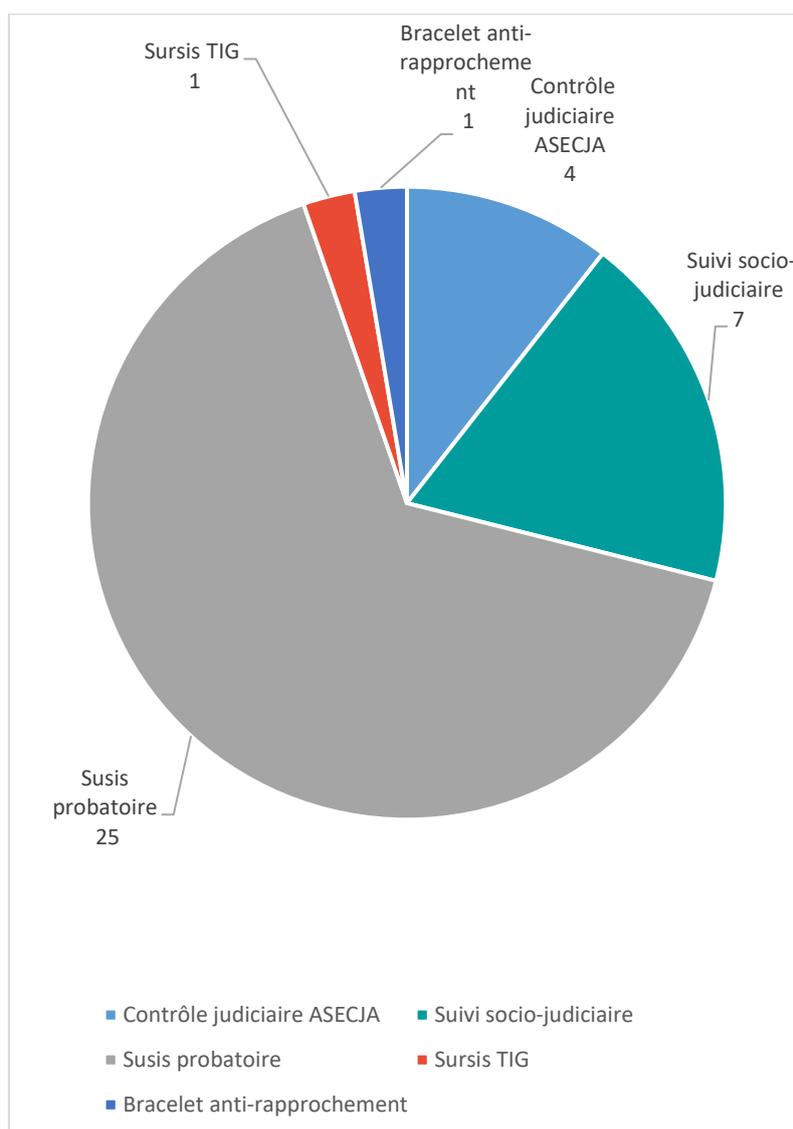
A La Passerelle, nous rencontrons de nombreuses personnes par le biais de l'accueil de jour. En dehors des situations de personnes bénéficiant d'un suivi Passerelle, on constate que certaines d'entre elles fréquentant notre accueil de jour, ont un lien avec la justice. Malgré l'évaluation faite en début de parcours, certaines personnes n'abordent pas leur suivi judiciaire. Nous découvrons au fil des rencontres sur l'accueil de jour des parcours justice très morcelés. Nos actions s'orientent donc vers :

- une reprise de contact avec le service de probation en milieu ouvert ;
- une sensibilisation au respect de leurs obligations ;
- un respect des rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation.

Nous abordons l'importance du respect dans son ensemble de la mesure judiciaire. Ainsi, nous saisissons l'opportunité de travailler d'autres axes tels que l'emploi, la formation, le logement, la régularisation des droits administratifs...

Ci-dessous, un graphique représentant la situation judiciaire des personnes accueillies en suivi Passerelle en 2021.

Situation judiciaire des personnes en suivi à La Passerelle



La Passerelle, seule solution pour certains, reste un lieu propice à un nouveau départ.

Nous sommes sensibles à la qualité d'un accueil, « accueil préparé » en amont. Une procédure d'accueil existante, permet à la personne de se sentir attendue. Qu'entendons-nous par « attendue » ? Une préparation de la chambre, la désignation d'un référent, un entretien d'accueil. Cela permet à la personne d'être rassurée, de se sentir à l'écoute et de pouvoir « poser bagages ». Il y a là un ancrage dans la relation éducative mise en place. Une relation qui s'instaure dans des conditions dignes. Souvent, les personnes sortant d'incarcération nous soulignent que les mois passés en détention les affaiblissent, qu'ils ont une perte de repères spatio-temporels selon la durée du séjour. « Savoir où dormir avant la sortie de détention les rassurent ». Soucieux de ces différents paramètres, l'équipe La Passerelle se mobilise dans cet accueil qui dictera en partie la poursuite de la prise en charge.

En proposant un accompagnement social global, La Passerelle contribue à maintenir des perspectives d'insertion tout en tenant compte des potentiels des personnes. En effet, la détention fragilise et peut avoir un effet désocialisant. De nombreuses personnes se retrouvent souvent à la sortie avec des mesures judiciaires de type sursis probatoire ou suivi socio-judiciaire. Une connaissance de ces différentes mesures est nécessaire afin d'accompagner au mieux et ainsi de lutter contre la récidive. La mise en place d'un projet de réinsertion est déclinée progressivement en sensibilisant les personnes sur leur suivi judiciaire afin qu'elles puissent respecter au mieux leurs obligations.

Les obligations de soins sont souvent mal perçues et subies. L'objectif de notre travail est de transformer l'obligation en adhésion. C'est une démarche qui nécessite du temps et des échanges dans le cadre de l'accompagnement afin que les personnes prennent conscience de leurs difficultés (rendre acteur et non subir les événements).

Concernant les sorties dites « sèches », situations de personnes orientées par le SPIP de par notre Convention, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

- 55 demandes ont été traitées par notre établissement lors de notre commission interne. La commission interne statue une fois par semaine lors de la réunion d'équipe. Selon les demandes et les dates de sorties, il arrive que la commission se réunisse en dehors de ce temps.

Sur les 55 demandes, nous avons émis 41 avis favorables et 14 avis défavorables.

- Sur les 41 personnes qui ont reçu un avis favorable, 21 personnes se sont présentées à La Passerelle à leur sortie et ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif (suivi Passerelle).
- Les 20 personnes qui ne se sont pas présentées, ont pu, à leur sortie, bénéficier d'une orientation SIAO ou tenter un retour au domicile conjugal, familial, en solidarité. Cependant, nous constatons que ces solutions peuvent être fragiles puisque nous retrouvons certaines d'entre elles sur l'établissement quelques temps après.
- Les 14 personnes qui ont reçu un avis défavorable sont des situations de personnes ayant fréquenté l'établissement et qui ont commis des faits dans la structure. Il est à noter que notre réponse est défavorable quant à une prise en charge en hébergement en direct (suivi Passerelle) mais une (ré)évaluation sur l'accueil de jour est possible et par ce biais, les personnes peuvent à nouveau prétendre à un accompagnement.

Convention Justice avec ASECJA (AYLF)

Par notre Convention relative à l'hébergement des auteurs de violences conjugales et intra familiales dans le département de la Somme, nous restons mobilisés à l'accueil de ces personnes. Par ce biais, nous avons été sollicités à 8 reprises. 5 personnes, dont une pour un bracelet anti-rapprochement, ont été accueillies. Les autres personnes ont trouvé une solution d'hébergement.

Le Travail d'Intérêt Général à la Passerelle

La Passerelle est également une structure d'accueil pour les personnes devant effectuer des TIG. De ce fait, Nous sommes en lien avec le pôle TIG du SPIP de la Somme qui nous oriente des personnes, dans ce cadre précis, afin d'étudier leur candidature.

En cette année 2021, un référent TIG (Travailleur social) est l'interlocuteur privilégié avec le pôle TIG. Cette nouvelle organisation de travail nous a permis de fluidifier l'accueil de ce public au sein de la Passerelle durant cette année. En 2021 nous avons pu accueillir 9 personnes pour des TIG au sein de l'établissement. Cela représente une augmentation de 55,5% par rapport à l'année 2019 (puisque que le chiffre de 2020 n'est pas représentatif du fait de la crise sanitaire).

Lorsque nous accueillons une personne en TIG au sein de l'établissement, cette dernière effectue des tâches ménagères. La personne accompagne ainsi le personnel d'entretien dans le cadre de leur travail quotidien. Dès l'arrivée d'une personne en TIG au sein de la Passerelle nous lui rappelons bien le cadre de sa prise en charge et du lien étroit que nous avons avec le pôle TIG. Il est important de souligner que nous considérons ce public comme des personnes effectuant un travail indispensable et nécessaire dans la vie de l'établissement. Il est important pour nous de valoriser la personne et de la soutenir dans les tâches demandées.

Nous avons pu remarquer également qu'une majorité des personnes devant effectuer des TIG au sein de la Passerelle sont dans des situations sociales précaires pouvant être similaires, par moment, au public accueilli sur la structure. Cette proximité relative au public accueilli, demande un travail d'encadrement de la part des travailleurs sociaux afin de soutenir et d'accompagner ce public.

5. Tranche de vie 2021

Afin d'illustrer nos accompagnements du public justice, voici deux exemples de tranche de vie témoignant de leur passage dans notre établissement.

Monsieur Laurent R :

Monsieur est en suivi à la Passerelle depuis le 26 mars 2021, orienté par le 115, suite à sa fin de prise en charge en CHRS.

Séparé, il a 4 enfants. Il envisage d'entamer des démarches auprès du Juge aux Affaires Familiales pour trois de ses enfants dans le cadre du versement de la pension alimentaire. Des droits de visite et d'hébergement sont ouverts pour le dernier enfant, le SIAO a orienté, à notre demande, Monsieur sur un C.H.R.S pouvant lui permettre d'accueillir son enfant dans les meilleures conditions. Monsieur est favorable à cette orientation.

Avant son arrivée sur notre dispositif, il a eu divers logements dans le parc privé et aussi en logement social. Des dettes locatives ne sont pas réglées auprès d'un bailleur social, un dossier de surendettement est à constituer pour d'autres dettes.

Monsieur a pu, malgré ses difficultés, se maintenir dans l'emploi en tant qu'intérimaire. Il exprime tenir grâce à l'emploi qu'il occupe depuis plusieurs mois maintenant. Ses compétences en menuiserie sont reconnues par l'agence intérim.

Il passe en ce moment le permis de conduire, celui-ci lui a été retiré du fait de sa problématique addictive. Cette problématique est toujours présente mais plus maîtrisée, il honore divers rendez-vous avec des associations spécialisées et y bénéficie d'un soutien psychologique.

Dans l'attente d'une orientation vers un CHRS, Monsieur poursuit son accompagnement à la Passerelle.

Quelques propos de M. R. :

« J'ai hâte de partir de La Passerelle même si je m'y sens bien mais ça fait longtemps, mes enfants me manquent, j'attends le SIAO c'est ma priorité de pouvoir les accueillir, trop de temps perdu ». « Grace à vous j'ai pu maintenir mon emploi en intérim, j'attends une proposition d'embauche ». « Même si j'ai déconné à plusieurs reprises vous ne m'avez pas enfoncé, je vous remercie encore ».

Monsieur Christophe B.

Nous avons accueilli Monsieur à sa sortie de détention en septembre 2020. Condamné à une peine d'emprisonnement de 6 mois pour non-respect des conditions de son suivi socio-judiciaire, le SPIP nous a sollicités dans le cadre de notre convention. Avant cette incarcération, Monsieur avait intégré un CHRS, à la suite d'une peine d'emprisonnement plus conséquente. Après avoir réouvert ses droits fondamentaux suite à son passage en suivi à la Passerelle, nous avons mis l'accent sur le respect strict de ses obligations dans le cadre du SSJ (fin en octobre 2022). Il nous est apparu important de faciliter les échanges avec son CPIP.

Monsieur a entamé une formation de préparateur de commande en septembre 2021, qu'il n'a pu poursuivre jusqu'à son terme.

Une orientation en IML a été préconisée après notre évaluation. Parallèlement Il a intégré début décembre 2021 un logement autonome dans le cadre du dispositif IML. Nous avons

sollicité diverses associations ou des particuliers pour l'obtention de dons afin que Monsieur puisse équiper son logement. Ainsi, Monsieur a pu intégrer ce logement dans de bonnes conditions, l'association concernée prenant le relais dans le cadre de l'accompagnement.

Quelques propos de M. B. à son départ :

« J'ai payé ma dette même si ce n'est pas facile tous les jours, mes enfants me manquent ».
« Aux Augustins, je n'étais pas prêt et j'ai été de nouveau incarcéré, je m'en foutais de mon SPIP ». « Merci encore de m'avoir repris à la Passerelle à ma sortie de prison ». « J'angoisse un peu de me retrouver seul en logement mais il faut que j'avance seul maintenant. Je vais repasser, c'est sûr, pour vous voir »

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

La pandémie de COVID 19

Face à la poursuite de cette pandémie, en nous appuyant sur les préconisations gouvernementales nous avons continué à nous adapter et à être force de proposition.

Ainsi, les actions d'accompagnement aux gestes barrières se sont poursuivies tout au long de l'année. Tout en respectant les règles de distanciation auprès de notre public fragilisé, nous avons proposé un fonctionnement adapté pour l'ensemble du collectif : signalisation et marquage au sol, distribution de gel hydro alcoolique et de masques, organisation lors des repas (2 personnes par table, 2 services).

Afin de limiter les flux, nous avons maintenu et favorisé l'accès aux chambres en journée.

Un soutien psychologique s'est avéré nécessaire notamment lors de l'isolement des personnes positives. En effet, nous avons été attentifs à ces situations : passage régulier en chambre, portage de repas et de médicaments, soins infirmiers si nécessaire, visite du médecin...

1. Vie de l'équipe

L'année 2021 a été marquée par des changements au niveau de l'équipe d'encadrement. En effet, l'ancien Responsable de l'établissement a pris sa retraite, après avoir œuvré au sein de notre association pendant 18 ans. Son investissement dans l'accompagnement de l'être humain et le respect de sa dignité restera dans l'esprit de tous. L'arrivée d'un nouveau Chef de service et d'une Directrice de Pôle hébergement nous permet de poursuivre nos engagements auprès de notre public et impulse de nouvelles actions et projets.

Les formations

L'Îlot a mis en place comme les années précédentes des actions de formations collectives à destination de l'équipe socio-éducative (personnes sous main de justice, animation collective...).

Ces actions de formation ont pu être maintenues pour partie tout au long de l'année, malgré cette crise sanitaire sans précédent.

Les bénévoles, une volonté de faire ensemble, de créer du lien

En 2020, trois bénévoles, Daniele, Françoise et Caroline - se sont succédé et ont pris part aux actions mises en place au sein de l'établissement.

En 2021, Caroline a maintenu son action en intervenant tous les vendredis après-midi. Elle propose « une pause-café » pour les personnes présentes. Les habitués de l'accueil de jour ont identifié ce temps propice à l'échange et à la détente.

Danièle qui œuvrait depuis quelques années à nos côtés, elle a mis en « stand-by » sa mission, du fait des restrictions liées à la COVID 19. Danièle apportait son soutien à l'équipe en participant 2 fois par semaine au temps du repas du midi. Elle maintient tout de même des passages occasionnels pour garder le lien.

Françoise, propose des cours de français, sa mission se déroule principalement aux abords de notre structure. Si elle intervient non loin de La Passerelle, elle reste en lien avec notre établissement et nous échangeons sur son action auprès des personnes accueillies. Cette bénévole était connue de notre établissement dans le cadre des actions mises en place avec le comité de Quartier, les liens se sont créés ainsi tant avec les personnes qu'avec les travailleurs sociaux.

2. Vie de l'établissement

Nous menons diverses actions tout au long de l'année. Actions qui se déroulent avec divers partenaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Ateliers peinture

Des ateliers peinture sont proposés aux personnes accueillies, ce qui leur offre une forme d'expression différente.

Journée du refus de la Misère

En lien avec l'Eglise Saint Honoré, nous participons à la journée du refus de la Misère. Les personnes qui le souhaitent, réalisent des dessins, peintures ou texte pour s'exprimer sur le sujet.

Festival International du Film d'Amiens

Comme chaque année, en partenariat avec la maison de la Culture d'Amiens, nous assistons à des projections de films dans le cadre du Festival.

Action coiffure Lycée de l'Acheuléen

Des ateliers de coiffure ont été proposés par des élèves du Lycée de l'Acheuléen. Ces ateliers ont lieu dans plusieurs établissements de l'Ilot. Plusieurs personnes ont pu ainsi bénéficier gracieusement de nouvelles coiffures.

Séances de sport UFOLEP

Avec le concours de la CIP de l'Ilot, des séances de sport, inter établissements, sont mises en place tous les mercredis matin par l'UFOLEP. Les personnes intéressées s'inscrivent et se rendent au gymnase, seules ou accompagnées par un salarié, pour pratiquer une activité physique.

Actions diverses de la part de donateurs

Plusieurs personnes (associations et particuliers : CSC Etouvie, Au Cœur de l'Humain, traiteur, Scott Bader, Rotary Club...) se sont jointes à nous, pour offrir des temps d'échanges conviviaux notamment durant les Fêtes de fin d'année (repas, concert, cadeaux...).

3. Actions d'accompagnement

Le groupe d'analyse des pratiques

Depuis plusieurs années nous bénéficions chaque mois d'un temps avec des intervenants d'EPSILON Mélia afin d'évoquer et d'analyser des situations vécues. Ce temps est animé par une psychologue. Durant cette instance, les membres de l'équipe s'expriment sur des situations rencontrées, ce qui permet d'avoir un éclairage au regard des situations cliniques. Ainsi, des pistes de réflexion émergent pour mieux appréhender notre travail d'accompagnement. Au vu des situations complexes auxquelles nous sommes confrontés, cet espace d'échange est primordial afin de libérer la parole.

L'accueil des stagiaires

La Passerelle est un lieu de formation aux métiers de l'intervention sociale et éducative. Par l'accueil de ces stagiaires, La Passerelle est reconnue par le centre de formation comme étant un site qualifiant. Des travailleurs sociaux interviennent également dans ce centre pour y dispenser des actions pédagogiques. En 2021, nous avons accueilli 11 stagiaires sur plusieurs périodes (stagiaires Assistants de service social et éducateurs spécialisés mais aussi, une découverte des métiers).

Nouveauté : un profil étudiant différent accueilli en 2021. Un accompagnant éducatif et social (AES) a effectué pour la première fois un stage. Son approche auprès du public est sensiblement différente : prendre soin de l'autre par des actions touchant au corps, à l'estime de soi, aux médiations autour de thèmes comme l'hygiène, valoriser les capacités.

4. Evaluation interne

L'évaluation interne et externe réalisée en 2014 a donné lieu à un Plan d'amélioration de la qualité dont nous avons fait un bilan en 2019, se poursuit toujours. Malgré le contexte sanitaire de ses dernières années, nous essayons de maintenir le cap d'amélioration dans nos accompagnements et nos fonctionnements. Conscients de l'utilité d'un renouveau permanent, et l'évolution de la réglementation concernant les évaluations externes, nous amènera certainement à relever d'autres défis.

PERSPECTIVES 2022

Au cours de l'année 2022, nous allons poursuivre l'actualisation et les réajustements de nos différents outils de travail :

- Réaliser un diagnostic pour une meilleure compréhension de l'existant
- Poursuivre l'harmonisation de nos pratiques inter et intra établissement
- Finaliser la réactualisation de nos outils (loi de janvier 2002-2)
- Maintenir le cap du Plan d'amélioration de la qualité (PAQ)
- Répondre aux exigences du RGPD

Pour précision, en 2020, différents groupes de travail ont été mis en place dans le cadre du RGPD afin de se conformer aux exigences relevant de cette réglementation, les travaux ont débuté afin d'uniformiser nos pratiques.

Nous avons notamment pu travailler avec deux autres établissements de notre association, Thuillier et les Augustins lors de la mise en place de l'inventaire et l'instauration de la carthographie.

Ces actions se sont poursuivies en 2021.

Pour conclure, comme nous l'avons précisé par le passé dans le cadre du plan stratégique de l'Ilot, une réflexion de la Direction, des administrateurs, des salariés, des bénévoles a trouvé tout son sens pour envisager de se développer.

Afin de soutenir nos établissements existants, les pérenniser et développer des actions innovantes, plusieurs groupes de travail inter établissements ont été mis en place dès 2020 et ont continué la réflexion courant 2021, d'autres ont vu le jour cette même année :

- Reflexion sur une redynamisation du bénévolat
- Reflexion sur la stratégie d'organisation des établissements
- Reflexion sur les améliorations du parcours « Accès aux soins »
- Reflexion sur la communication interne au niveau associatif

Notre équipe a été fortement associée à cette réflexion collégiale a pu vivre une réelle synergie dans les échanges avec ses pairs

MERCI À NOS PARTENAIRES

La Passerelle compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, qu'ils soient ici remerciés :

Administrations de droit commun :

- DDETS de la Somme - Préfecture de la Somme
- CAF de la Somme
- CARSAT de la Somme

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

- SIAO Urgence et SIAO Insertion

Justice

- Les services pénitentiaires d'insertion et de probation
- L'action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens, Association Yves Lefebvre Justice
- L'association Accompagnement, Prévention, Réflexion et Médiation pour l'Insertion Sociale
- Association Le MAIL (Action jeune en errance)
- Service Prévention-Médiation DSPSP Amiens Métropole
- Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance
- Police Municipale, Police Nationale

Santé

- Médecins libéraux, infirmiers libéraux, le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, EPSM, les Services de secours
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), le Service social du C.H.U.
- Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS), les Centres médico-psychologiques
- Le SSIAD Précarité
- L'Association Le MAIL
- Addictions France
- La CPAM de la Somme (Pôle CSS/ACS/AME)

Accès à l'emploi, à la formation

- Pôle Emploi
- Emploi 80
- Maison de l'Emploi et de la Formation
- Les Missions locales
- Le Centre EPIDE

Aides sociales

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Maison départementale pour la solidarité et l'insertion (Conseil Départemental de la Somme)
- Associations caritatives

Organismes de protection des majeurs

- Association Tutélaire de la Somme (ATS)
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Accès à la culture et aux loisirs

- Maison de la culture d'Amiens
- Service Prévention-Médiation Amiens Métropole
- Festival du film d'Amiens
- Centre social et culturel d'Etouvie
- La Briqueterie

Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACS	Aide à la complémentaire santé
ARS	Agence régionale de santé
ASECJA	Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens
ATS	Association tutélaire de la Somme
CAF	Caisse d'allocations familiales
CMP	Centre médico-psychologique
CSS	Complémentaire santé solidaire
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPPAS	Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins
MA	Maison d'arrêt
MDSI	Maison départementale pour la solidarité et l'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SME	Sursis de mise à l'épreuve (Sursis probatoire)
SSJ	Suivi socio-judiciaire
UAO	Unité d'accueil et d'orientation
UDAF	Union départementale des associations familiales



Nom de l'établissement

Adresse

80 000 Amiens

03.22.09.67.64

Email de l'établissement